

Du côté de la Mairie

Lettre d'informations
30 octobre 2020



Chapelle Notre-Dame des Anges

Le chantier a démarré le 22 octobre, sous la conduite de Coline Phily, architecte au Parc du Luberon.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Lombardo, spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens.

La première étape est la reprise de la toiture, en souhaitant de bonnes conditions climatiques dans les deux semaines qui viennent.

Commissions extra-municipales

Ces commissions, ouvertes aux habitants de Banon, sont un moyen de travailler ensemble sur des projets qui concernent le village.

Voir en annexe une brève présentation du fonctionnement, en attendant de pouvoir les mettre en route, ... Réunion ultérieure à prévoir.

Electricité

La fin des contrats règlementés avec EDF nous oblige à faire un appel d'offres.

La consultation a commencé avec EDF, Engie, ENI, et deux fournisseurs verts : Enercoop et PlanèteOUI.

Lorsque tous les résultats seront obtenus, nous organiserons une réunion avec la commission d'appel d'offres pour choisir une solution.

Salle multi-activités

Plusieurs tâches sont achevées depuis peu et d'autres en cours d'achèvement : la réalisation de la scène, la mise en service du système d'éclairage et audiovisuel, le chauffage (enfin!) avec livraison des plaquettes et mise en service de la chaudière, finitions, remplacement de vitrages rayés, plan d'évacuation ...

Pont du Largue

Le pont du Largue, sur l'ancienne route que l'on prend à gauche lorsqu'on vient de Banon, va être réparé. De nombreuses pierres du tablier sont descellées, menaçant la sécurité de l'ouvrage. Les travaux sont confiés à l'entreprise Colas et débuteront vers la mi-novembre.

Le financement est pris en charge par la Communauté de Communes.

Déchèterie

Le projet est défini et les travaux vont commencer courant Novembre.

L'objectif est de remettre aux normes ce site avec des barrières sécurisées, de modifier la circulation des véhicules et de construire un local pour le gardien.

Bien que cela soit un projet de la Communauté de Communes, la Mairie est invitée à suivre le projet avec Claude Pélissier en charge des déchèteries à la CCHPPB.

Colis de Noël

Le choix a été fait, cette année, de constituer les colis de Noël à partir de denrées produites par nos artisans locaux. Nous aurons à assembler ces colis et nous demanderons un peu de renfort pour cela avant distribution.

La situation n'est pas favorable aux rassemblements, en particulier pour nos aînés. Nous vous informerons ultérieurement sur le processus de remise des colis.

RES – projets photovoltaïques

Nous avons reçu M. Samuel Barnoin, avec deux collaboratrices. Ces trois personnes sont venues nous présenter l'avancement des projets : Plan de Banon et Mures Basses.

Les permis de construire sont toujours en cours d'instruction. Ci-dessous, le résumé des principales opérations à achever pour les permis de construire :

Etapes administratives	Plan de Banon	Mures Basses
Avis Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE)	RES constitue actuellement la réponse en partenariat avec ses prestataires	MRAE non consultée à ce stade par l'instructeur du PC
Autorisation Environnementale	Non concerné	Prête mais non déposée car la DDT demande des avancées du PLU
Demande de défrichement	En cours d'instruction	Intégrée à l'autorisation environnementale
Déclaration loi sur l'eau	En cours d'instruction	Intégrée à l'autorisation environnementale

RES nous demande de voter en conseil municipal un arrêté de dérogation au principe d'urbanisation limitée pour chacun des projets. Demande en cours d'analyse par Me Neveu, avocat de la Commune. Ceci pour obtenir les permis de construire avant fin décembre.

Rédaction Ph. Logeay

Annexe

A propos des Commissions

Les Commissions Municipales (conseil municipal du 30 juillet 2020)

Culture & Communication	Ramon Bonnefoy Sophie Maupetit Marie-Claude Claeys	
Solidarités	Mimi Pélissier Philippe Logeay Maryse Marc	affaires sociales, seniors, petite enfance, lutte contre exclusion, économie solidaire, santé
Jeunesse et Sports	Julien Lopez Marie-Laure Carayol Stéphanie Giovannoni	éducation, sports, jeunesse, loisirs, relation avec associations
Urbanisme	José Gutierrez Philippe Logeay Joanny Bounous	pré instruction des dossiers d'urbanisme

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude.

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux. Il revient au conseil municipal de fixer, le cas échéant dans le règlement intérieur du conseil, les règles de fonctionnement des commissions municipales

Les Commissions Extra-Municipales

Dans un premier temps, il est proposé les commissions extra-municipales suivantes :

- Animations, culture
- Loisirs, sports
- Vie sociale et professionnelle
- Santé, alimentation, agriculture
- Urbanisme, transports

Chaque commission désignera deux référents qui seront les interlocuteurs privilégiés du Conseil Municipal.

Rôle et missions des commissions extra-municipales :

Les commissions extra-municipales permettent la mise en œuvre d'une proximité entre la municipalité et les habitants volontaires. Il s'y exerce une participation active et responsable des habitants. Elles ont ainsi pour rôle et missions :

- D'être un espace de dialogue, de débat, de proposition, de formulation d'avis :
 - Être un lieu d'échange, de clarification, d'explication avec les élus et entre les habitants
 - Permettre la participation à la vie de la commune
- D'être un lieu d'émergence de projets et d'initiatives locales :
 - Validation de projets (consultation éventuelle de la population), scénarii de réalisation, évaluation économique, échanges avec le Conseil Municipal sur l'opportunité et la faisabilité (budget, planning...)
 - Organisation d'actions collectives sur un projet ou sur le territoire

La mise en œuvre de la proximité au travers des commissions extra-municipales doit enrichir le processus décisionnel de la municipalité en permettant aux élus d'intégrer l'avis des habitants afin d'éclairer leurs choix et leurs initiatives.

Relations entre le Conseil Municipal et les commissions extra-municipales

Informations réciproques :

Les comptes rendus de commissions extra-municipales permettront de faire remonter au conseil municipal les réflexions ou/et propositions. Et, pour favoriser l'accès à une information complète, la municipalité assurera la plus grande visibilité de ses actions par le biais du bulletin municipal et/ou d'échanges spécifiques.

Le Conseil municipal peut saisir les commissions extra-municipales sur des sujets particuliers pour connaître leur avis. Après échanges, consultations, débats, les commissions extra-municipales formuleront leurs réponses.

Réciproquement, la commission extra-municipale peut également de sa propre initiative proposer ou questionner le conseil municipal sur un sujet ou un projet donné.

Démarrage des Commissions

1. Décision du conseil municipal sur la création des commissions extra-municipales
2. Réunions de contact : commission extra-municipale et commission municipale
 Objectif : échanges sur projets en cours et à venir
 Réunions à préparer
 Chaque commission présente la synthèse au conseil municipal
3. Chaque commission organise la présentation de ses projets
 Objectif : faire ces présentations via une réunion publique, échanger avec les habitants, recueillir les idées, détecter des personnes intéressées pour participer aux travaux des commissions.
 Réunions de consolidation
 Information au conseil municipal
4. Priorisation des projets
 Travail de concertation des commissions avec le conseil municipal

Les commissions au 28 octobre 2020

Commissions municipales		Commissions extra-municipales			
		référénts			
Culture & Communication	Ramon Bonnefoy	animations, culture			
	Sophie Maupetit	Marie-Pierre Esmieu		mp.esmieu@gmail.com	06 60 50 36 54
	Marie-Claude Claeys	Anne-Loan Poupounot		anneloanarnaud@gmail.com	06 68 92 50 96
Solidarités		vie sociale et professionnelle			
		Hélène Logeay		helene.logeay@gmail.com	06 10 78 35 95
	Mimi Pélissier	Maryline Monthieux		marylinemonthieux@gmail.com	06 80 21 12 26
	Philippe Logeay	santé alimentation agriculture			
	Maryse Marc	Isabelle Martin		zab624@wanadoo.fr	06 07 365 164
	Catherine Pigeron			cathpigeron@gmail.com	06 33 73 93 23
Jeunesse et Sports	Julien Lopez	animations loisirs, sport			
	Marie-Laure Carayol	Marie-Pierre Esmieu		mp.esmieu@gmail.com	06 60 50 36 54
	Stéphanie Giovannoni	Anne-Loan Poupounot		anneloanarnaud@gmail.com	06 68 92 50 96
Urbanisme	José Gutierrez	transports urbanisme			
	Philippe Logeay	Antoine Comont		comont.antoine@gmail.com	06 11 85 71 68
	Joanny Bounous				